

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INDRE ET LOIRE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire sont à la disposition du public jusqu'au mardi **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

Madame la présidente
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture d'Indre et Loire
Bureau de la réglementation générales, des élections et des associations
15 rue Bernard Palissy
37925 TOURS CEDEX 9